

Nombre de Conseillers :

en exercice : **15**

présents : **11**

votants : **11**

## **DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTAGNY**

L'an deux mil vingt-cinq, le 29 septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MONTAGNY (Loire), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des réunions, sous la présidence de monsieur Marcel PEUILLON, Maire.

**OBJET :** Demande de subvention au  
**Titre des « Amendes de Police » :**  
Réfection des trottoirs « Rue Charles  
de Gaulle »

**Date de convocation du Conseil Municipal :**  
le 22 septembre 2025

**Présents** : PEUILLON Marcel - VERNAY Edgar - GREGORI Carole - MEDINA Florent - SAINT PAUL Delphine - BOURRAT Véronique - ANTOINE Séverine - BERUJAT Amandine - MOLLON MELLETON Monique - JAILLER Philippe - BERNARD COQUIN Florence.

**Absents excusés** : RAPEAUX Hervé - PLASSE Yohan - GUERINONI Brice.

**Absent** : EXBRAYAT Maxime.

**Secrétaire de séance** : monsieur Edgar VERNAY.

Monsieur le Maire informe que dans le cadre des travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement réalisés par la Roannaise de l'eau, il est nécessaire de rénover les bordures et revêtement des trottoirs des deux côtés de la « rue Charles de Gaulle ». Afin de sécuriser le cheminement des piétons, le trottoir côté EST sera conforme à la norme PMR avec une largeur de 1,40 m et des dalles podotactiles seront installées au droit des traversées piétonnes.

Il présente alors un devis quantitatif estimatif d'un montant de 38.105 € hors taxes.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de solliciter auprès du Département de la Loire une subvention au titre des « Amendes de Police ».

Fait et délibéré à MONTAGNY, le 29 septembre 2025

Le Maire,  
Marcel PEUILLON



Le secrétaire de séance,  
Edgar VERNAY

